

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Tendre vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030 en mobilisant l'ensemble des parties prenantes

PROBLÉMATIQUES

L'articulation entre les politiques publiques de protection des sites naturels est essentielle afin de protéger efficacement et durablement les secteurs à enjeux, et de faciliter la cohérence et donc l'efficacité des différentes politiques. Il s'agit notamment d'articuler la déclinaison de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées impulsée par l'Etat, la politique de la Région en faveur des espaces naturels remarquables et du foncier, la feuille de route régionale NeoTerra dédiée aux transitions écologiques, et les politiques des Espaces Naturels Sensibles des Départements. Cette fiche est complémentaire de la fiche A7 spécifique à la déclinaison de la SNAP, et traite de l'accompagnement de la politique aires protégées par la mise en place d'outils généraux comme la maîtrise foncière publique et la maîtrise d'usage.

DESCRIPTION

1. Mettre en place une stratégie foncière de protection des secteurs à enjeux de biodiversité

1.1. Identifier les enjeux prioritaires définis à une échelle biogéographique

- Poursuivre l'identification des secteurs à enjeux forts de biodiversité à protéger en priorité, tout en veillant à l'articulation entre les méthodes nationale et régionale
 - Poursuivre l'identification des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en région, de façon à disposer d'une évaluation objectivée des enjeux sur les territoires.
 - Améliorer l'outil Hotspots par la prise en compte d'autres groupes taxonomiques, des habitats naturels, ainsi que d'autres jeux de données, et affiner l'identification des enjeux sur les territoires.
 - Développer la prise en compte des pressions exercées sur les enjeux, notamment l'artificialisation des sols et les changements climatiques, pour préciser l'identification des secteurs à enjeux sous fortes pressions
- Déterminer des secteurs prioritaires d'intervention foncière pour des enjeux espèces / habitats / fonctionnalités afin d'assurer la nécessaire connectivité écologique.

1.2. Définir la stratégie foncière de protection

- Identifier les outils de maîtrise foncière existants adaptés à chaque contexte (ZPENS, préemption dont par la SAFER, animation foncière ...).
- Sécuriser le foncier sur les secteurs à enjeux en garantissant l'inaliénabilité du foncier public des espaces protégés (ou à protéger), et développer des outils de suivi du foncier sur ces espaces.
- Mettre en place une base de données du « foncier ouvert à des opérations de renaturation ».
- Définir les porteurs de foncier adaptés et développer des partenariats.
- Établir un programme d'actions à 10, 20 ans avec des cibles de surfaces en maîtrise foncière (exiger des modalités de gestion ou de non gestion associées à la maîtrise foncière).
- Médiation à prévoir due aux conflits d'usages, risque de compétition entre les acteurs.

Point de vigilance : cette stratégie foncière ne doit pas servir à déterminer les zones ouvertes à la mise en œuvre de compensation.

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

2. Diagnostiquer et promouvoir les outils réglementaires et documents de gestion

- Identifier les outils existants en distinguant les outils de connaissance (ZNIEFF, ...), de gestion, de protection (N2000, PNR, documents d'urbanisme...) et préciser leur portée.
- Systématiser l'élaboration d'un document de gestion, harmoniser les méthodes d'élaboration des plans de gestion, ainsi que les méthodes d'évaluation et de suivi des plans de gestion.
- Proposer des formations aux élus pour une meilleure connaissance des outils de l'aménagement afin d'intégrer la protection de la biodiversité dans les documents de planification (SCoT) et d'urbanisme (PLUi, ...) (cf. fiche D36).
- Sensibiliser tous les acteurs (élus, citoyens, porteurs de projet...) aux outils existants de protection (partage de résultats, information au niveau scolaire...) (cf. fiches D34 et D36).
- Intégrer des dispositions et des règles en faveur de la biodiversité et des zones humides dans l'élaboration des SAGE.

3. Porter à connaissance les différents outils de maîtrise des usages et de gestion

- En alternative à la maîtrise foncière : bail à clause environnementale, dispositif des Obligations Réelles Environnementales, conventions de gestion par des structures comme le CEN.
- Lien avec MAEC, contrats Natura 2000, Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, contrats locaux Re-Sources,...

L'enjeu prioritaire est de concentrer l'action des acteurs en direction de la protection des hotspots existants.

À titre secondaire pourront être engagées une réflexion et des actions expérimentales en faveur des espaces dégradés, notamment ceux connectés aux hotspots, ainsi qu'aux espaces dits « ordinaires » en vue de la préservation de la fonctionnalité de certains écosystèmes agricoles et forestiers.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le programme de cartographie des hotspots de biodiversité et lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine porté par le CBNSA et la LPO, a permis d'identifier les secteurs à enjeux de biodiversité à l'échelle du km² sur le territoire régional. Ces travaux, innovants sur le territoire national, ont conclu que 71 % des secteurs présentant les enjeux les plus élevés (1 %) ne sont pas couverts au moins partiellement par une protection forte.
- L'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique (IRPG) permet également d'identifier les sites géologiques à protéger prioritairement.
- Entre 2019 et 2022, le CEN a déployé sa stratégie foncière dans le cadre de la feuille de route Néo Terra et a ainsi significativement augmenté les surfaces d'espaces naturels acquises, passant de 3200 ha au 01/01/19 à 5300 ha au 31/12/21.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Mise en place d'un tableau de bord des outils de protection complémentaires aux aires protégées
- Production d'un guide pour aider les acteurs à connaître et mobiliser les divers outils de préservation

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région
- **Porteurs de projets « types »** : CEN, Conservatoire du Littoral, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, SAFER
- **Partenaires techniques** : Etat, CBN, SAFER, FRANSYLVA, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Etat, Départements, EPF, Agences de l'Eau

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027, LIFE Nature et biodiversité
- Agences de l'eau (AG et LB) : dispositifs permettant par exemple l'acquisition de foncier pour les zones humides (11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024)
- Région : Règlement d'Intervention Biodiversité – aides en faveur des RNR et du CEN NA, AAP Nature & Transition
- EPF Nouvelle-Aquitaine : peut aider les collectivités concernant le portage foncier
- Dispositifs départementaux sur les Espaces Naturels Sensibles (dont Zones de Préemption) et sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale)
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.1)
- **Néo Terra** : Fiche 61. Préserver les réservoirs de la biodiversité pour stopper l'extinction des espèces
- **SDAGE AG** : Orientation D. Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau
- **SDAGE LB** : Orientation 8 A. Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- **SNAP** : Objectif 1. Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux (mesure 5)
- **SRADET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

